



BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 3547

Jeudi 24 Février 2005

<http://www.bvmt.com.tn>

TUNINDEX : 1315.45

(Indice de Capitalisation Base 1 000 le 31/12/97)

Variation: % - 0,52

INDICE BVMT : 965.78

(Base 465.77 le 31/03/98)

Variation: % - 0,97

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE II - CONTINU A VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	5	2,200	10-05-2004	SFBT - Société Frigorifique et Brasserie de Tunis	41,000	40,620	40,600	40,620	40,600		
2	5	0,950	01-07-2000	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	10,180	10,020	10,000	10,020	9,880		
3	20	2,900	19-05-2004	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	22,000	22,000	22,000	22,000	22,000		
4	8	1,200	15-03-2004	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	25,600	25,600	25,600	25,600	25,600		
5	5	0,400	10-07-2003	BS - Banque du Sud	7,400						
6	10	1,200	28-05-2004	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	20,740	20,740	21,000	21,000	20,740		
7	5	0,500	01-06-2004	BH - Banque de l'Habitat	9,320	9,300	9,230	9,300	9,230		
8	10	1,500	25-06-2004	TL - Tunisie Leasing	17,900	17,900	17,750	17,900	17,750		
9	10	2,400	13-04-2004	BT - Banque de Tunisie	68,000	68,000	68,000	68,000	68,000		
10	5	1,100	24-05-2004	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	20,100	20,100	20,100	20,100	20,100		
11	5	0,350	12-07-2004	STB - Société Tunisienne de Banque	5,900	5,890	5,870	5,890	5,870		
12	10	0,700	01-07-2004	BNA - Banque Nationale Agricole	9,450	9,730	9,730	9,730	9,730		
13	5	0,650	28-06-2004	ATB - Arab Tunisian Bank	15,110						
14	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	11,060	11,060	11,060	11,060	11,060		
15	10	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques	6,890	6,890	6,890	6,890	6,890		
16	10	2,100	15-07-2004	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	25,100	24,740	24,360	24,740	24,360		
17	10	0,600	01-09-2003	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	13,300	12,910	12,910	12,910	12,910		
18	10	1,300	28-07-2004	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	28,620	27,780	27,780	27,780	27,780		
19	10	0,600	01-07-2004	GL - General Leasing	11,200	11,200	11,390	11,390	11,100		
20	5	0,550	19-07-2004	STEQ - Société Tunisienne d'Equipement	8,130	8,010	7,980	8,010	7,890		
21	5	0,100	15-09-2004	ELECTROSTAR	7,700	7,510	7,500	7,510	7,500		
22	5	0,700	22-07-2004	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	13,970	13,960	13,960	13,960	13,960		
23	5	0,650	20-05-2004	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	12,900	13,000	12,520	13,000	12,520		

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE I2 - FIXING A VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
24	10	1,800	20-05-2004	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	38,000	38,020	38,020		
25	10	0,700	15-06-2004	LA CARTE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne (CI)	15,400				
26	25	6,750	07-09-2004	Air Liquide Tunisie	168,700	164,500	163,700		
27	10	1,000	22-03-2004	Placements de Tunisie - SICAF	15,300				
28	10	0,650	16-07-1996	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia	4,680				
29	5	0,600	26-07-2004	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	24,400				
30	10	3,000	31-05-2004	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	28,700				
31	10	0,300	01-07-1998	TL - Tunisie Lait - S.A.	3,370	3,470	3,470		
32	10	1,000	15-06-2004	AMEN BANK	16,880	16,380	16,380		
33	10	1,800	12-05-2004	ALKIMIA - Société Chimique	26,100				
34	5	1,250	15-07-2004	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	16,700				
35	8	0,650	03-06-2003	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Investissement à Capital Risque	6,320				
36	10	1,200	07-06-2004	CIL - Compagnie Internationale de leasing	17,500				
37	10	1,500	14-06-2004	ATL - Arab Tunisian Lease	19,300	19,300	19,400		
38	10	1,000	16-05-2003	Amen Lease	8,730				
39	10	1,000	09-07-2001	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	5,910				
40	5	0,400	01-07-2004	SMG - Société Magasin Général	18,420	18,000	18,000		
41	5	0,500	20-07-2004	EL MAZRAA	11,900				
42	10	1,000	05-07-2004	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	13,000	12,620	12,620		
43	5	0,500	30-06-2004	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	21,000	20,980	21,000		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

COTATION ELECTRONIQUE

MARCHE OBLIGATAIRE

N°	GROUPE 21 - CONTINU A		DERNIERE ECHEANCE	ECHEANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURSUS *	RESERVATION	
	VALEURS								INDICATEUR	SEUL EN %
LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - B T A										
44	BTA 10ANS 6,5% MARS 2009	V. F. : 1 000 Dinars	B0309	10-03-2009	99,650					
45	BTA 5ANS 6,375% AVRIL 2005	V. F. : 1 000 Dinars	B0405	12-04-2005	98,990					
46	BTA 10ANS 6,75% AVRIL 2010	V. F. : 1 000 Dinars	B0410	12-04-2010	100,000					
47	BTA 4ANS 6,75% SEPTEMBRE 2005	V. F. : 1 000 Dinars	B0905	12-09-2005	101,350					
48	BTA 12ANS 8,25% JUILLET 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0714	09-07-2014	108,800					
49	BTA 5ANS 6,75% JUIN 2008	V. F. : 1 000 Dinars	B0608	11-06-2008	100,552					
50	BTA 10ANS 7,5% AVRIL 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0414	14-04-2014	103,444					
51	BTA 3ANS 5,625% JUILLET 2007	V. F. : 1 000 Dinars	B0707	13-07-2007	100,002					
52	BTA 2ANS 5,300% SEPTEMBRE 2006	V. F. : 1 000 Dinars	B0906	14-09-2006	99,850					
53	BTA 10ANS 7% JANVIER 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B0115	11-01-2015	100,000					
54	BTA 10ANS 7% FEVRIER 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B0215	08-02-2015	100,028					
LES EMPRUNTS										
55	BIAT	EO BIAT 2002 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 10/12	OBIA2	09-12-2009	09-12-2004	97,340				
56	BH	EO BH1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de fran j. 31/12	OBH1	31-12-2008	31-12-2004	99,000				
57	TL	EO TUNISIE LEASING 2001-1 Sans AP à 7,4% j. 03/12	OTS11	03-12-2006	03-12-2004	101,000				
58		EO TUNISIE LEASING 2001-2 Sans AP à 7,4% j. 22/03	OTS12	22-03-2007	22-03-2004	100,000				
59		E. O. TUNISIE LEASING 2002/1 Sans AP à 7,4% j. 24/09	OTS21	24-09-2007	24-09-2004	100,700				
60		EO TUNISIE LEASING 2002/2 Sans AP à 7,4% j. 30/04	OTS22	30-04-2008	30-04-2004	100,000				
61		EO TUNISIE LEASING 2003/1 Sans AP à 7,4% j. 30/01	OTS31	30-01-2009	30-01-2005	100,760				
62	UBCI	EO UBCI 2001 7ans IF à TMM+0,75% j. 31/12	OUBC1	31-12-2008	31-12-2004	90,000				
63	AMEN BANK	EO AMEN BANK 2001 10ans AP à TMM+1% j. 11/04	OAB1	11-04-2012	11-04-2004	100,000				
64	C I L	EO CIL 2000 / 1 5ans AP à 7% j. 01/07	OCL01	30-06-2005	30-06-2004	100,000				
65		EO CIL 2001 / 1 5ans AP à 7,40% j. 31/07	OCL11	30-07-2006	30-07-2004	100,000				
66		EO CIL 2000 / 2 5ans AP à 7% j. 21/11	OCL02	20-11-2005	20-11-2004	100,000				
67		EO CIL 2002 / 1 5ans AP à TMM+1,25% j. 28/02	OCL21	28-02-2007	28-02-2004	100,000				
68		EO CIL 2002/2 Tr. A 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran. j. 16 / 09	OCL2A	16-09-2009	16-09-2004	100,000				
69		EO CIL 2002/2 Tr. B 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de fran. j. 16 / 09	OCL2B	16-09-2009	16-09-2004	100,000				
70		EO CIL 2002 / 3 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 31/03	OCL3F	31-03-2010	31-03-2004	99,350				
71		EO CIL 2002 / 3 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de fran j. 31/03	OCL3V	31-03-2010	31-03-2004	100,000				
72		EO CIL 2003 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de fran j. 20/10	OCL31	20-10-2010	20-10-2004	100,000				
73		EO CIL 2003 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de fran j. 20/10	OCL32	20-10-2010	20-10-2004	100,000				
74	BTKD	EO BTKD 2002 5ans AP à 7,4% j. 20/11	OBTK2	20-11-2007	20-11-2004	100,000				
75	A T L	EO ATL 2000/1 7ans AP à 7%2 ans de fran. j. 01/08	OAT01	31-07-2007	31-07-2004	100,000				
76		EO ATL 2000/2 5ans AP à 7% j. 29/12	OAT02	29-12-2005	29-12-2004	98,870				
77		EO ATL 2001/1 5ans AP à 7,35% j. 15/09	OAT11	14-09-2006	14-09-2004	100,000				
78		EO ATL 2001/2 5ans AP à 7,4% j. 31/01	OAT12	30-01-2007	30-01-2005	100,470				
79		EO ATL 2002/1 5ans AP à 7,4% j. 15/10	OAT21	15-10-2007	15-10-2004	100,000				
80		EO ATL 2002/2 5ans AP à 7,4% j. 15/04	OAT22	15-04-2008	15-04-2004	100,000				
81		EO ATL 2003 / 1 5ans AP à 7,4% j. 15/03	OAT3A	15-03-2009		98,000				
82		EO ATL 2003 / 1 5ans AP à TMM+1,5% j. 15/03	OAT3B	15-03-2009		100,000				
83	MEUBLATEX S.A.	EO MEUBLATEX 2001 Tr. A Gar. B5 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 11/09	OMBXA	10-09-2009	10-09-2004	100,000				
84		EO MEUBLATEX 2001 Tr. B Gar. AB 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 11/09	OMBXB	10-09-2009	10-09-2004	100,000				
85		EO MEUBLATEX 2001 Tr. C Gar. BIAT 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 11/09	OMBXC	10-09-2009	10-09-2004	100,000				
86	AMEN LEASE	EO AL 2001-1 7ans AP à 7,5% j. 29/08	OAL1A	29-08-2008	29-08-2004	99,880				
87		EO AL 2001-1 10ans AP à 7,75% j. 29/08	OAL1B	29-08-2011	29-08-2004	99,200				
88		EO AL 2001-2 7ans AP à 7,5% j. 31/12	OAL12	30-12-2008	30-12-2004	100,000				
89		EO AL 2002-1 7ans AP à 7,5% j. 16/10	OAL21	15-10-2009	15-10-2004	100,000				
90	EL MOURADI	EO EL MOURADI 2002 Tr A Gar. STB 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 30/08	OMRDA	29-08-2009	29-08-2004	100,000				
91		EO EL MOURADI 2002 Tr B Gar. UIB 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 30/08	OMRDB	29-08-2009	29-08-2004	100,000				
92	CDS	EO C.D.S 2001 5ans AP à 8,75% j. 20/12	OCDS1	20-12-2006	20-12-2004	100,000				
93	EL MAZRAA	EO EL MAZRAA 2001 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/01	OMAZ1	11-01-2009	11-01-2005	100,000				
94	SOTUVER	EO SOTUVER 2002 7ans IF à TMM+2% j. 20/02	OSTV2	20-02-2009	20-02-2005	100,000				
95	BATAM	EO BATAM 2001 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 15/12	OBAT1	15-12-2008	15-12-2004	100,000				
96	GENERAL LEASING	EO GL 2001 5ans AP à 7,20% j. 20/07	OGL1A	19-07-2006	19-07-2004	100,000				
97		EO GL 2001 7ans AP à 7,40% 2 ans de fran j. 20/07	OGL1B	19-07-2008	19-07-2004	100,000				
98		EO GL 2001-2 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 31/12	OGL12	31-12-2008	31-12-2004	100,000				
99		EO GL 2002-1 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 10 / 07	OGL21	10-07-2009	10-07-2004	100,000				
100		EO GL 2003-1 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 30/07	OGL31	30-07-2010	30-07-2004	100,000				
101		EO GL 2003-2 7ans AP à 7,5% 2 ans de franchise j. 20/02	OGLAF	20-02-2011	20-02-2005	100,000				
102		EO GL 2003-2 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 20/02	OGLBV	20-02-2011	20-02-2005	100,000				
103	JERBA MENZEL	EO Jerba Menzel 2001 Tr. A Gar. BNA 7ans IF à 7,75% j. 11/05	OJM1A	11-05-2008	11-05-2004	100,000				
104		EO Jerba Menzel 2001 Tr. B Gar. BS 7ans IF à 7,75% j. 11/05	OJM1B	11-05-2008	11-05-2004	100,000				
105	PALM MARINA	EO P M 2001 Tr. A Gar. BNA 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/05	OPM1A	11-05-2008	11-05-2004	100,000				
106		EO P M 2001 Tr. B Gar. BS 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/05	OPM1B	11-05-2008	11-05-2004	100,000				
107	MODERN LEASING	EO ML 2001 Tr. A Gar. STB 7ans AP à TMM+1% 2 ans de fran j. 21/12	OML1A	21-12-2008	21-12-2004	99,000				
108		EO ML 2001 Tr. B Gar. BNA 7ans AP à TMM+1% 2 ans de fran j. 21/12	OML1B	21-12-2008	21-12-2004	99,000				
109		EO ML 2001 Tr. C Gar. BH 7ans AP à TMM+1% 2 ans de fran j. 21/12	OML1C	21-12-2008	21-12-2004	100,000				
110	TSIE FACTORING	EO TUNISIE FACTORING 2002 5ans AP à 7,6% j. Le : 31 / 05	OTF2	31-05-2007	31-05-2004	99,340				
111	PANOBOIS	EO PANOBOIS 2001 Tr. A Gar. BNA 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 31/05	OPANA	31-05-2009	31-05-2004	100,000				
112		EO PANOBOIS 2001 Tr. B Gar. BS 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 31/05	OPANB	31-05-2009	31-05-2004	100,000				
113	TOUTA	EO TOUTA 2002 Tr A Gar. UIB 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 25 / 09	OTOTA	24-09-2009	24-09-2004	100,000				
114		EO TOUTA 2002 Tr B Gar. BIAT 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 25 / 09	OTOTB	24-09-2009	24-09-2004	99,460				
115	SEPCM	EO SEPCM 2002 Gar. BS 7ans AP à 7,5% j. 01 / 04	OSEPC	31-03-2010	31-03-2004	100,000				
116	MOURADI AFRICA	EO AFRICA 2003 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 17/09	OAFRA	16-09-2010	16-09-2004	100,000				
117		EO AFRICA 2003 Tr. B Gar. BH 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 17/09	OAFRB	16-09-2010	16-09-2004	99,710				
118		EO AFRICA 2003 Tr. C Gar. ATB 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 17/09	OAFRC	16-09-2010	16-09-2004	100,000				
119		EO AFRICA 2003 Tr. D Gar. BNA 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 17/09	OAFRD	16-09-2010	16-09-2004	100,000				
120	EL KANTAOUI	EO SELMA CLUB 2002 Tr. A Gar. AB 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 19/06	OSLMA	18-06-2010	18-06-2004	100,000				
121		EO SELMA CLUB 2002 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 7,5% 2 ans de fran j. 19/06	OSLMB	18-06-2010	18-06-2004	100,000				
122	SITS	EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. A Gar. BS 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAA	10-06-2011		100,000				
123		EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. B Gar. BTE 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAB	10-06-2011		100,000				
124		EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. C Gar. BNA 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAC	10-06-2011		100,000				
125		EO EL MOURADI SKANES BEACH 2003 Tr. D Gar. AB 7ans AP à 7,25% 2 ans de fran j. 11/06	OSKAD	10-06-2011		100,000				

* : Intérêts courus calculés, le jour de négociation, entre la date du dernier paiement incluse et la date de dénouement exclue.

COTATION ELECTRONIQUE

LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING A	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
				VALEURS					
126				MONOPRIX (da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPDA)	6,720				
127				SFBT (da. 1 / 2. 29/12/1997 - SFBDA)	70,120				
128				SFBT (da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	19,960				
129				SFBT (da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	14,790				
130				SFBT (da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	33,940				
131				SFBT (da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	22,300	19,500	19,500		
132				TUNISAIR (da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	12,110				B
133				TUNISAIR (da. 1/10. cp. 4. 01/09/1997 - TAI04)	1,430				B
134				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	1,250				B
135				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	1,090				B
136				TUNISAIR (da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	0,990				B
137				BS (da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - BSDA)	0,610				
138				BS (da. 1/25. cp. 39. 01/09/1997 - BS39)	0,390				B
139				BIAT (da. 4/60. cp. 32. 16/02/1998 - BIA32)	1,920				
140				BIAT (da. 1/24. cp. 36. 31/12/1999 - BIA36)	1,140				B
141	10			BIAT (Ns. J. 01/01/2005 - BNS04)	19,800	18,990	18,990		
142				BH (da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	0,690				B
143				BH (da. 1/20. cp. 12. 15/09/1999 - BH12)	0,610				B
144				BH (da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	0,460				B
145				Tunisie Leasing (da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	1,690				B
146				Tunisie Leasing (da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	6,790				B
147				Tunisie Leasing (da. 1/5. 02/12/2002 - TLS02)	4,880				B
148				Tunisie Leasing (da. 1/6. 18/12/2003 - TLS03)	3,630				B
149				Tunisie Leasing (da. 1/7. 06/12/2004 - TLS04)	2,540	2,500	2,500		
150				BT (da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	8,290				
151				BT (da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	26,740				
152				BT (da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	10,570				B
153				Air Liquide Tunisie (da. 1/4. 06/09/1999 - ALQDA)	79,300				B
154				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 22/06/2001 - ALQ01)	43,280				H
155				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 16/09/2002 - ALQ02)	36,080				B
156				Air Liquide Tunisie (da. 1/8. 02/09/2003 - ALQ03)	23,320				B
157				Air Liquide Tunisie (da. 1/10. 07/09/2004 - ALQ04)	16,370				B
158				UBCI (da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	5,250				
159				UBCI (da. 3/7. 01/07/2004 - UBC04)	8,610				
160	10	0,900	16-08-1999	PBHT - Palm Beach Hôtels Tunisia (ADP)	4,200				
161				PBHT (da. 3/100. cp. 2. 01/06/1996 - PALDA)	0,140				
162				AMEN BANK (da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	2,060				B
163				AMEN BANK (da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	1,760				B
164				AMEN BANK (da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	0,740				B
165				AMEN BANK (da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - AB38)	0,710				B
166				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	4,440				B
167				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - AKL04)	3,960				
168				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - AKL03)	2,610				B
169				SIMPAR (da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	4,090				B
170				STIP (da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP03)	0,690				B
171				SMG (da. 1 / 2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	10,000				B
172				SOTETEL (da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	7,460				
173				SOTETEL (da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	7,020				B
174				SOTETEL (da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	5,800				B
175				SOTETEL (da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	2,440				B
176				SOTUVER (da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	0,960				
177				SOTUVER (da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	0,860				B
178				SOTUVER (da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	1,680				B
179				SOTUVER (da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	4,050				B
180				SIAME (da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	19,950				B
181				SIAME (da. 1/10. cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	3,730				
182				SIAME (da. 1/8. cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	4,010				
183				SIAME (da. 1/25. 28/07/2004 - SIA04)	1,110				B
184				STEQ (da. 2/5. 08/04/2002 - STEQDA)	3,580	3,670	3,670		
185				ELECTROSTAR (da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	1,440				B
186				SOTRAPIL (da. 1/10. 24/07/2003 - SPL3)	1,470	1,470	* 1,470		B
187				SOMOCER (da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	3,070				H

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

HORS - COTE

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING B	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
				VALEURS					
188	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	3,970				
189	10	1,200	19-09-2003	SITEX - Société Industrielle des Textiles	9,700				
190	10	0,280	01-10-1997	SOFI - SICAF - Société Financière d'Investissement	7,740				
191	5	0,350	01-07-2004	STS - Société Tunisienne du Sucre	19,230	18,660	18,660		B
192	5	0,700	17-05-2004	SALIM - Société d'Assurances SALIM	7,890				

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 33 - FIXING B	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
				VALEURS					
193				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	0,430				B
194				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,110				B
195				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,080				B
196				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,080				B
197				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,170				B
198				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	0,440				
199				SALIM (da. 1/2. cp. 2. 12/05/2003 - SALDA)	4,150				

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

* : Cours du Premier Fixing

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE

VALEURS		DERNIERE ECHANGE	ECHANEE PRECEDENTE	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	CLOTURE EN DINARS
EMPRUNTS						
ARAB INTERNATIONAL LEASE	E. O. AIL 2000 Tr. A Gar. UIB Sans AP à 7% j. 11/01	10-01-2006	10-01-2005			
	E. O. AIL 2000 Tr. B Gar. BTKD Sans AP à 7% j. 11/01	10-01-2006	10-01-2005			
AMEN LEASE	E. O. AMEN LEASE 2000-1 Sans AP à 7% j. 01/08	31-07-2005	31-07-2004			
	E. O. AMEN LEASE 2000-2 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 01/12	30-11-2007	30-11-2004			
ARAB TUNISIAN LEASE	E. O. ATL 2004 / 1 Sans AP à 7,25% j. 16/08	16-08-2009				
	E. O. ATL 2004 / 1 Sans AP à TMM+1,5% j. 16/08	16-08-2009				
SOCIETE HELA D'ELECTROMENAGER ET DE CONFORT	E. O. BATAM 2000 Sans AP à 7,75% j. 16/05	16-05-2005	16-05-2003			
BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS	E. O. BTEI 2004 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 25/06	25-06-2011				
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	E. O. CIL 2004 / 1 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 30/09	30-09-2011				
	E. O. CIL 2004 / 1 7ans AP à TMM+1,25% 2 ans de franchise j. 30/09	30-09-2011				
SOCIETE DJERBA AGHIR	E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTE 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04	31-03-2010	31-03-2004			
	E. O. DJERBA AGHIR 2000 Gar. BTKD 10ans AP à 7% 2 ans de franchise j. : 01 / 04	31-03-2010	31-03-2004			
GENERAL LEASING	E. O. GL 2004 / 1 Sans AP à 7,25% j. 12/01	12-01-2010				
SOCIETE TOURISTIQUE ET BALNEAIRE HOTEL HOURIA	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. A Gar. STB 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2004			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. B Gar. BTKD 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2004			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. C Gar. BTL 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2004			
	E. O. HOTEL HOURIA 2000 Tr. D Gar. BTQI 10ans AP à 7,3% 2 ans de franchise j. 01/06	01-06-2011	01-06-2004			
SOCIETE HOTEL MIRAMAR	E. O. MIRAMAR 2000 Gar. BS 6ans AP à 7% 1an de Franchise j. 13/12	12-12-2006	12-12-2004			
SOCIETE HOTELIERE MOURADI GOLF	E. O. MOURADI GOLF 1999 Gar. AB 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 16/04	15-04-2006	15-04-2004			
	E. O. MOURADI GOLF 1999 Gar. BS 7ans AP à 7% 2 ans de franchise j. 16/04	15-04-2006	15-04-2004			
SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - PENELOPE	E. O. PENELOPE 2001 Gar. BTE 7ans AP à 7,50% 2 ans de franchise j. 01/11	31-10-2008	31-10-2004			
TUNISIE LEASING	E. O. TUNISIE LEASING 2004/1 Sans AP à 7,4% j. 30/04	30-04-2009				
UNION TUNISIENNE DE LEASING	E. O. UTL 2000 Tr. 1 Gar. UBCI Sans AP à 6,75% j. Le : 22/12	22-12-2005	22-12-2004			
	E. O. UTL 2000 Tr. 2 Gar. BTE Sans AP à 6,75% j. Le : 22/12	22-12-2005	22-12-2004			
	E. O. UTL 2000 Tr. 3 Gar. AB Sans AP à 6,75% j. Le : 22/12	22-12-2005	22-12-2004			

*: Emprunts pris en charge par la STICODEVAM

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
DROITS D'ATTRIBUTION									
34	1/6	15-08-94		ASTREE - COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCE	6.000				
27					2.500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE	4.010				
27	1/28	15-12-94			0.310				
29	1/29	18-12-95			0.810				
33	1/4	01-01-86		BNA - BANQUE NATIONALE AGRICOLE	3.500				
41	1/11	01-10-91			1.370				
45	1/20	15-02-94			0.750				
49	1/30	02-05-95			0.450				
29	3/50	03-08-92		BS - BANQUE DU SUD	0.720				
33	1/15	20-01-95			1.000				
123	3/5			BT - BANQUE DE TUNISIE	9.000				
132	2/5				9.000				
138	1/10	15-07-94			9.000				
141	1/10	29-05-95			9.000				
40	2/15	25-03-91		STB - SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	1.600				
46	1/24	18-01-93			0.500				
49	1/25	18-07-94			0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE	3.200				
63	1/6	01-09-93			10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		TUNISIE LEASING	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18	15-05-95			2.000				
40	1/5	01-11-91		AIR LIQUIDE TUNISIE	25.000				
5	1/14	01-01-96		BH - BANQUE DE L'HABITAT	1.290				

HORS - COTE

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE			
TRANSACTIONS PROGRAMMEES								
Sté Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonage - AL KHOUTAF	5	8.500	15-02-2005	8.500		696	MAC SA	Reportée pour le 25-02-2005
Sté Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonage - AL KHOUTAF	5	8.500	15-02-2005	8.500		1 217	MAC SA	Reportée pour le 25-02-2005
Sté de Développement et d'Investissement du Nord Ouest - SODINO SICAR	10	6.700	27-05-2003	10.000		1	UB	25-02-2005
Les Couscousseries Du Sud - CDS	500	500.000	18-02-2005	500.000		100	TVAL	28-02-2005
Les Couscousseries Du Sud - CDS	500	500.000	18-02-2005	500.000		300	TVAL	02-03-2005
Sté Industrielle Oléicole Sfaxienne - SIOS-ZITEX	10	25.000	04-02-2005	25.000		643	FPG	03-03-2005
OFFRES SANS CONTREPARTIE								
Groupe des Assurances de Tunisie - GAT	10	13.500	22-11-2004	13.000		236	FPG	
Comptoir National Tunisien - CNT	5	40.000	25-05-2004	40.000		93	UGF	

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

SUSPENSION DE LA COTATION DE LA VALEUR ASTREE

Sur demande du Conseil du Marché Financier, les négociations sur le titre « ASTREE » sont suspendues pour les séances du 23 et 24 février 2005.
La cotation reprendra à partir du vendredi 25 février 2005.

AVIS DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

Le Conseil du Marché Financier informe les actionnaires de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances -ASTREE -que la Banque de Tunisie agissant de concert avec le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel ont, en date du 25 janvier 2005, acquis 38,08% du capital de l'ASTREE appartenant aux Assurances Générales de France -AGF- qui a cédé à cette occasion sa participation totale s'élevant à 42,08%.

A la suite de la réalisation de cette opération et d'autres acquisitions en bourse, la participation totale du groupe Banque de Tunisie agissant de concert avec le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel a atteint le niveau de 79,66% du capital de l'ASTREE. En conséquence, le Conseil du Marché Financier a décidé de soumettre la Banque de Tunisie à une procédure de maintien de cours sur le reste des actions composant le capital de l'ASTREE appartenant aux actionnaires, personnes physiques et morales, qui possèdent individuellement au plus 5% du capital de ladite société et ce, en application de la réglementation en vigueur.

Cette opération de maintien de cours se réalisera dans les conditions suivantes :

-Cours à maintenir : **D.24, 400** ;

-Période de maintien de cours : **15** séances de bourse, soit du **lundi 7 mars 2005** au **lundi 28 mars 2005** inclus.

Les actionnaires intéressés par cet avis peuvent, s'ils le désirent, présenter leurs titres à la vente auprès d'un intermédiaire en bourse de leur choix, au plus tard avant la clôture de la séance de bourse du **28 mars 2005**.

REPORT D'UNE VENTE JUDICIAIRE

La Bourse informe que la vente judiciaire portant sur 271 actions de la Banque de Tunisie programmée au cours de la séance du **mardi 22 février 2005** a été reportée à la date du **08 mars 2005** à la demande de l'intermédiaire Société de Bourse de Tunisie - SBT -.

OFFRE PUBLIQUE DE VENTE - OPV - PORTANT SUR 30% DU CAPITAL DE LA SOCIETE GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION - GIF FILTER SA -

Il est porté à la connaissance du public et des Intermédiaires en bourse que pour s'introduire au Premier Marché de la Cote de la Bourse, la Société Générale Industrielle de Filtration - GIF FILTER SA- ouvre son capital social au public à raison de 30% au moyen d'une offre publique de vente -OPV- aux conditions ci-après :

I- ADMISSION DES ACTIONS GIF FILTER A LA COTE DE LA BOURSE

La Bourse a accordé le 23 septembre 2004 son accord de principe pour l'admission des actions GIF FILTER SA au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Cette décision a été prorogée de deux mois supplémentaires le 07 janvier 2005.

II- PRESENTATION DE LA SOCIETE :

Dénomination : Société Générale Industrielle de Filtration - GIF FILTER SA-

Date de constitution : 31 août 1980.

Siège social : GPI, Route de Sousse, Km 35, Grombalia 8030.

Capital social : 5 555 000 dinars divisé en 1111 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées.

Objet social : La fabrication de filtres à huile, à carburant et à air pour véhicules automobiles de tourisme et utilitaires, toutes autres opérations industrielles ou commerciales pouvant se rattacher à l'automobile, et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

III- MODALITES ET CARACTÉRISTIQUES DE L'OPV :

I - Initiateurs :

Les initiateurs ci-après mettent en vente 30% du capital de la société GIF FILTER par voie d'OPV:

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% à céder	Nombre de titres
H'mida Djerbi	822 140	11,74%	130 414
Abdelhaq Farza	74 895	5,00%	55 550
Fayçal Achour	147 336	13,26%	147 336
Total	1 044 371	30%	333 300

2- Intermédiaire en bourse chargé de l'opération

La société MAC S.A, intermédiaire en bourse, sis à GREEN CENTER-BLOC C 2^{ème} étage, Rue du Lac Constance-Les Berges du Lac, est chargée de la réalisation de la présente offre.

3- Intermédiaires en bourse désignés pour recueillir les ordres d'achat

L'ensemble des intermédiaires en bourse est habilité à recueillir les ordres d'achat d'actions " GIF FILTER " exprimés dans le cadre de la présente offre.

4- Nombre de titres objet de l'OPV

Le nombre de titres objet de la présente OPV est de 333 300 actions représentant 30% du capital de la GIF FILTER. Ces actions portent jouissance à partir du 1^{er} janvier 2004.

5- Prix de l'offre

15,000 dinars par action, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

6- Période de validité de l'offre

L'OPV sera ouverte au public du **vendredi 04 février 2005** au **vendredi 25 février 2005 inclus**.

7- Ordres d'achat

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en bourse. Les intermédiaires en bourse doivent préciser obligatoirement, le numéro de l'ordre, la date de dépôt, l'identité complète du donneur d'ordre et la quantité de titres demandés.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend:

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes, le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité du père ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes, la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la raison sociale ainsi que la nature et les références des documents présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement. L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à dix (10) actions ni supérieur à 0,1% du capital social, soit mille cent onze (1111) actions. Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'offre.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration en bonne et due forme ;
- Ordres d'achat équivalents au nombre d'enfants mineurs en charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat déposé auprès d'un seul intermédiaire en bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier, par le temps sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples reproduits chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent avis.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé par devers lui et éventuellement présenté à des fins de contrôle.

8- Règlement des ordres d'achat

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres se fait au comptant auprès de l'intermédiaire en bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué sans frais ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas 3 jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPV.

9- Mode de répartition des titres mis en vente

Les ordres d'achat seront satisfaits également, entre les différents donneurs d'ordres par palier jusqu'à l'épuisement des titres mis en vente. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

10- Réalisation de l'offre publique de vente

▪ Transmission des ordres et centralisation

Les intermédiaires en bourse établissent les états des ordres d'achat reçus de leurs clients indiquant le numéro de l'ordre, la date de dépôt de l'ordre, l'identité complète des donneurs d'ordres (nom, prénom, numéro de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques majeures tunisiennes ou date de naissance et numéro de la carte d'identité nationale du tuteur pour les personnes physiques mineures tunisiennes ; dénomination sociale complète et références au registre de commerce pour les personnes morales tunisiennes et, pour les étrangers, nature et références du document d'identité présenté) la quantité demandée par acquéreur ; le nombre total de donneurs d'ordres ; le nombre total de titres demandés par intermédiaire ainsi qu'une disquette informatique comportant les mêmes données. Un modèle d'état d'ordres est mis, par la Bourse, à la disposition des intermédiaires en bourse.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre la disquette et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Les états et les disquettes informatiques doivent parvenir à la Bourse sous pli fermé au plus tard le **mardi 1er mars 2005** à 17 heures.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée par le bureau d'ordre de la Bourse sis au Centre Babel - Montplaisir. Un récépissé horodaté est remis à l'intermédiaire déposant. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la Bourse, en particulier les envois par fax.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

OFFRE PUBLIQUE DE VENTE - OPV - PORTANT SUR 30% DU CAPITAL
DE LA SOCIETE GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION - GIF FILTER SA -

(SUITE)

▪ **Ouverture des plis et dépouillement**

Les états seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse, le mercredi 2 mars 2005, à la Commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC S.A, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états d'ordres d'achat, à l'affectation des quotas et à l'établissement d'un procès-verbal à cet effet.

▪ **Déclaration des résultats**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement, le résultat de l'OPV fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin de la Bourse annonçant la suite donnée à l'OPV. En cas de suite positive, l'avis précisera pour chaque intermédiaire le nombre de titres attribués, les ordres retenus et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

▪ **Règlement des capitaux et livraison des titres**

Les actions GIF FILTER sont prises en charge par la STICODEVAM depuis le 25 novembre 2004, sous le code TN 0007130016.

En cas de suite favorable donnée à l'OPV, la Bourse communiquera le lendemain de la publication de l'avis de résultat à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Les opérations de règlement / livraison des titres seront assurées par la STICODEVAM.

IV- COTATION DES ACTIONS DE GIF FILTER

En cas de suite favorable donnée à l'OPV, l'introduction des actions GIF FILTER SA se fera au premier marché de la cote de la bourse au cours de 15,000 DT et sera annoncée sur le bulletin de la Bourse.

V- ENGAGEMENTS DES INITIATEURS DE L'OPV▪ **Contrat de liquidité :**

Messieurs H'mida Djerbi et Abdelhaq Farza se sont engagés à mettre à la disposition de l'intermédiaire en bourse MAC SA, à la date d'introduction un fonds titres et espèces de **20 000 titres** et **350 000 DT** dans le cadre d'un contrat de liquidité pour une période de **6 mois** à compter de la date d'introduction en bourse des actions GIF FILTER.

▪ **Régulation du cours boursier :**

L'actionnaire majoritaire de GIF FILTER s'est engagé, après l'introduction de la société en Bourse, de saisir les organes de délibération de la société pour obtenir les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article **19 nouveau de la loi n°94-117** du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

VI- AVANTAGE FISCAL:

La réalisation de cette opération (placement de 30% du capital) permettra à la société de bénéficier d'un taux d'impôts sur les sociétés réduit à **20% pour une période de 5 ans** à partir de la date de son introduction en bourse et ce, dans le cadre des dispositions de la loi n°99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier telles que complétées par les textes subséquents.

Pour plus d'informations sur cette opération, un prospectus d'OPV et d'admission au premier marché de la cote de la bourse visé par le Conseil du Marché Financier, est mis à la disposition du public auprès de GIF FILTER, de l'intermédiaire introducteur MAC S.A et de tous les intermédiaires en bourse.

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - MONOPRIX

Le conseil d'administration de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis - SNMVT réuni le mardi 1^{er} février 2005, a arrêté les comptes de la société au 31/12/2004 et a décidé de convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire le **lundi 4 avril 2005**. Il a décidé de proposer à l'assemblée générale la distribution d'un dividende de **D. 2,500 par action**.

SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE - SPDIT SICAF-

La société de Placement et de Développement Industriel et Touristique SPDIT-SICAF porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **28 février 2005** à **10H**, à l'Hôtel Abou Nawas Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2004 ;
2. Lecture et approbation du bilan, du compte de résultats, des états financiers et des Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2004 ;
3. Renouvellement du mandat d'Administrateurs ;
4. Nomination de Commissaires aux Comptes ;
5. Cooptation d'un nouvel administrateur ;
6. Affectation des résultats, il a été proposé de distribuer au titre de l'exercice 2004 un dividende de 1,400 dinar par action;
7. Quitus aux administrateurs ;
8. Questions diverses.

GENERAL LEASING

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de GENERAL LEASING sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue pour le **02 Mars 2005**, à 11H au siège de L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise, I.A.C.E., Avenue principale, Les Berges du Lac, et ce, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation de capital de 2,5 millions de dinars en numéraire pour le porter de 10 à 12,5 millions de dinars.

Les actionnaires sont invités à assister à cette séance ou à se faire représenter.

Des procurations disponibles auprès de leurs intermédiaires devront être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée.

Les documents relatifs à l'Assemblée sont à votre disposition au siège de la société, et ce dans les délais légaux.

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE -

Messieurs les actionnaires de l'Astrée Compagnie d'Assurances et de Réassurances sont convoqués, dans le cadre de l'article 277 quatrièmement du Code des Sociétés Commerciales, en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **vendredi 4 mars 2005 à 10 heures** au siège social sis au 45 Avenue Kheireddine Pacha - Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.
- Nominations de membres du Conseil d'Administration.

P/Les actionnaires détenant **68,14%** du capital

SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS - SFBT -

La **SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS** porte à la connaissance de ses actionnaires que son Conseil d'Administration a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire pour le **jeudi 10 Mars 2005** afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ;
2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice ;
3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;
4. Approbation des états financiers ;
5. Affectation des bénéfices ;
6. Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;
7. Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
8. Approbation du bilan consolidé;
9. Questions diverses,

Au cours de cette assemblée, le Conseil d'Administration proposera un dividende de **2D, 400 par action**.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

NB : Les états financiers accompagnés des notes aux états financiers sont accessibles sur le site internet de la Bourse : <http://www.bvmt.com.tn>